

LES MISSIONS

DU PROFESSEUR PRINCIPAL

Les missions des équipes pédagogiques :

- * la coordination des enseignements et des méthodes d'enseignement
- * le suivi et l'évaluation des élèves
- * l'organisation de l'aide au travail personnel des élèves
- * le conseil des élèves pour le bon déroulement de leur scolarité et le choix de leur orientation.

Au sein de chaque équipe, le professeur principal

- * effectue la synthèse des résultats obtenus par les élèves
- * présente cette synthèse au conseil de classe
- * est chargé de proposer à l'élève, en accord avec l'équipe pédagogique, les objectifs pédagogiques et les moyens permettant l'élaboration et la réalisation de son projet personnel.

L'activité du professeur principal est placée sous l'autorité et la responsabilité pédagogique du chef d'établissement ou de son adjoint qui préside les réunions des équipes pédagogiques.

La fonction est étendue

- aux classes de première et de terminale des lycées
- aux classes des lycées professionnels.

LA FONCTION DE PROFESSEUR PRINCIPAL

MISSION GENERALE

Il est chargé d'une mission générale de synthèse du suivi individuel, d'évaluation et d'orientation des élèves.

Le professeur principal remplit un triple rôle :

Médiation

Etre l'**interlocuteur privilégié** des élèves et des parents, et entretenir le dialogue avec tous les acteurs de l'orientation,

Coordination

Participer à l'élaboration des actions d'information et coordonner leur mise en oeuvre.

Effectuer la synthèse des résultats obtenus par les élèves, les présenter au conseil de classe et éventuellement à la commission d'appel.

Proposer à l'élève les objectifs pédagogiques et les moyens permettant la réalisation de son projet personnel.

Aide et Conseil

Aider les jeunes, à construire leur projet personnel et à préparer leur orientation.

Participer- au dispositif mis en place par le chef d'établissement pour aider les jeunes dans leurs démarches de recherche d'emploi ou d'accès à des actions de qualification.

SES ACTIONS

Ses actions se développent au carrefour de deux champs, le champ du pédagogique et le champ de l'orientation.

Elles concernent à la fois l'équipe éducative et l'élève.

	Le Pédagogique	L'Orientation
L'équipe éducative	la coordination de l'équipe est d'autant plus nécessaire que le fonctionnement par projet se développe	le temps scolaire pour l'orientation, l'information et l'insertion doit être organisé et coordonné. Il nécessite la participation de nombreux partenaires aussi bien internes qu'externes.
L'élève et sa famille	l' évaluation de l'élève réclame à la fois l'exercice d'une appréciation qui doit être motivée, mais aussi la capacité d'expliquer les objectifs et résultats attendus	le dialogue avec l'élève et sa famille nécessite tout à la fois des qualités de persuasion et d'écoute.

PROCÉDURES D'ORIENTATION

ET D'AFFECTION

Cadre général à l'issue d'un cycle

V tout élève doit recevoir une proposition d'orientation puis une décision d'orientation
 V celle-ci doit être formulée selon les voies d'orientation réglementaires à l'issue du cycle.

Procédures d'orientation	Opérations d'affectation
<p><i>Premier trimestre : phase de préparation</i></p> <p>Phase d'information</p> <p><i>Deuxième trimestre : phase de dialogue</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Voeux de la famille - Réponse du conseil de classe <p><i>Troisième trimestre : phase de décision</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * Demande définitive de la famille * Proposition d'orientation du conseil de classe * Communication de la proposition à la famille * Après accord entre demande et proposition, le chef d'établissement formule la décision * En cas de désaccord, la famille demande à rencontrer le chef d'établissement qui prend ensuite une décision. * Si la famille remet en cause la décision, elle peut demander le passage en commission d'appel. <p><i>Fin juin/début juillet</i></p> <p>Commissions d'appel</p>	<p><i>En prenant pour exemple les opérations engagées à l'issue du cycle d'orientation du collège</i></p> <p>Demande d'entretien préalable de «Motivation» pour les sections à recrutement particulier</p> <p>Réalisation des entretiens préalables de motivation</p> <p>La famille fait un dossier d'affectation.</p> <p>Introduction des données scolaires dans le logiciel PAM.</p> <p>Le chef d'établissement transmet le dossier d'affectation aux commissions.</p> <p style="text-align: center;"><i>Phase d'affectation</i></p> <p>Réunion des commissions d'affectation</p> <p>Après convocation par le chef d'établissement d'accueil, inscription dans l'établissement par la famille.</p>

LE PROFESSEUR PRINCIPAL

HISTORIQUE

La fonction de professeur principal est créée par la circulaire du 23 septembre 1960. (réforme Berthoin)

Sa fonction est essentiellement organisationnelle. Il doit effectuer des tâches précises.

C'est le coordonnateur de l'équipe des professeurs. Il réunit le conseil de classe.

Il tient les dossiers scolaires à jour.

Il suscite et centralise les informations sur l'enfant.

Il veille à la bonne organisation du travail des élèves à la maison.

Création de la fonction de professeur principal en classe de Seconde par la circulaire du 2 septembre 1971.

Apparaît une notion "psychosociologique" : le professeur animateur.

La mission fondamentale du professeur principal est de faire l'unité de la classe. La classe est une communauté dont les membres doivent être accueillis de manière à faciliter une adaptation mutuelle et une compréhension réciproque.

Il devra amener ses collègues à réfléchir sur les objectifs à atteindre tant sur le plan de l'enseignement que sur celui de l'éducation.

Il lui appartiendra de coordonner les actions de tous, d'introduire une certaine homogénéité quant à l'appréciation des exercices et aussi d'établir des bilans.

Il devra favoriser les relations entre les élèves et les différents responsables et permettre une meilleure compréhension entre les délégués de classe et leurs camarades ainsi qu'entre les adolescents et les adultes.

La circulaire du 21 janvier 1993 :

Les équipes pédagogiques ont des missions.

Au sein de l'équipe, le professeur principal exerce un rôle.

La fonction de professeur principal est étendue à la quasi totalité des classes du secondaire, général, technique, professionnel.